

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 06 mai 2025
Convocation affichée le : 12 mai 2025
Procès-verbal affiché le : 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY –
– Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absent excusé : Nadine CORBEL donne pouvoir à Claude PAPADOPOULOS

Absent : Franck SAMSON

Bruno DE VILLELE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2025/32	Proposition de vente du chemin communal « fond de la Noe »
-------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une enquête publique a été réalisée en 2022 concernant le projet d'aliénation d'un chemin communal situé au lieu-dit « Fond de la Noë », longeant les parcelles : A991, A277, A278, A279 et desservant les parcelles A1556, A1557, A280, A1486, A1448, A1491, et A1492.

Lors de cette enquête, une opposition avait été formulée par un administré, ce qui avait conduit la commune à surseoir à la décision de vente.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier émanant de cet administré a été reçu, dans lequel il lève son opposition précédemment exprimée à l'égard de cette cession.

Compte tenu de cette évolution, il est proposé à l'assemblée de reconsidérer la possibilité de vendre ce chemin communal au profit de Monsieur Alain RENAULT et Madame Martine BERRUEL.

Vote n°1 – Principe de la vente

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prendre acte du retrait officiel de l'opposition formulée lors de l'enquête publique de 2022,
- Décide de vendre le chemin communal situé au lieu-dit « Fond de la Noë », longeant les parcelles : A991, A277, A278, A279 et desservant les parcelles A1556, A1557, A280, A1486, A1448, A1491, et A1492 à Monsieur Alain RENAULT et Madame Martine BERRUEL,

Vote n°2 – Modalités financières de la vente

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 0,75 € le m².

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

11 voix POUR
1 voix CONTRE
1 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à la majorité :

- D'arrêter le prix de vente à 0,75 € le m²,
- Que les frais de bornage ainsi que les frais d'actes notariés seront à la charge exclusive de l'acheteur,
- De confier à l'étude de Maître Aurore TONQUEZÉ, notaire à TINTÉNIAC, la rédaction de l'acte authentique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUR

Secrétaire de séance,

Bruno DE VILLELE